

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25

Date de convocation : 30/06/2021

Date de publication : 12/07/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Michel ROLLAND, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie DEQUÉ, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Catherine DENIEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC, (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTE : Françoise LEOST-TREMEL

SECRETARE DE SEANCE : M. Olivier FOUCRAS

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du PV de la séance du 23 juin 2021 à l'**UNANIMITÉ**.

En accord avec l'ensemble des conseillers, l'affaire n°2 « Convention entre les communes de Quévert, Corseul et GRDF pour le raccordement d'une unité de production biométhane sur la commune de Corseul », est retirée de l'ordre du jour.

M. le Maire explique que le GAEC de la Holstein fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'Etat. En effet, le cheptel de l'exploitation est supérieur à celui déclaré. Il souhaite donc attendre que cette dernière se mette en conformité, et que l'Etat puisse vérifier la légalité des opérations, avant de soumettre ce point au vote.

AFFAIRE N°1 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LA CRÉATION DE LIAISONS CYCLABLES PHASES 1 ET 2

Rapporteur : Michel ROLLAND

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études INFRACONCEPT pour la création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (phase 1) et du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (phase 2).

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Phase 1 :

Du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (Tranche ferme) : 170 585,00€ HT

Phase 2 :

du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (Tranche optionnelle) : 120 242,00 € HT
Soit un total de 290 827,00 € HT.

Compte tenu du taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre fixé à 4,3191 %,
Le montant du forfait de rémunération définitive du bureau d'études INFRACONCEPT est porté à 12 561,11 € HT.

Michel ROLLAND indique qu'une bande de foncier est à acquérir côte Sainte-Anne. Les opérations d'acquisition pourront être menées le temps que le marché soit lancé.

Brigitte JUGUE-FOURNET demande le descriptif du projet.

M. le Maire explique que le projet initial a été modifié pour prendre en compte les remarques de la commission Réseaux, Mobilités, espaces verts, notamment celles consistant à avoir dans la mesure du possible une séparation entre la chaussée et la partie cyclable.

Michel ROLLAND présente les plans des deux phases.

Maryam ABOU-MERHI regrette de ne pas avoir d'informations plus pédagogiques, notamment des visuels permettant d'illustrer et de mieux comprendre le projet à venir.

Jean-Luc ALLORY pointe le surcoût de l'opération par rapport à l'estimatif proposé. M. le Maire confirme l'augmentation de l'enveloppe par rapport au plan de financement initial (+58 618.11 € HT maîtrise d'œuvre incluse), induit essentiellement par la modification du tracé (liaison via l'impasse de la petite Etoublotte et la route de Dinan), la mise aux normes de l'arrêt de bus situé route de Dinan, ou encore par la demande de modification par les membres de la commission de l'aménagement initialement prévu rue Sainte-Anne.

Il souligne toutefois que l'ensemble de l'opération est financé à hauteur de 142 420 €, ce qui représente près de 50% de financements de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Par 24 POUR

1 ABSTENTION (Jean-Yves ANGER)

APPROUVE l'Avant-Projet de la création de liaisons cyclables, phases 1 et 2.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase AVP, qui s'élève au total à 290 827,00€ HT.

VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 12 561,11 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution des lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N° 2 : CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE TADEN POUR L'ALSH DU DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU MOIS D'AOÛT

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Les communes de Quévert et Taden exercent la compétence ALSH, en régie municipale directe, depuis le 1^{er} janvier 2021.

Considérant qu'une mutualisation de cette compétence apparaît opportune sur le mois d'août afin de répondre à un besoin constant et croissant des familles du même bassin de vie et d'optimiser les ressources humaines, il est proposé de signer une convention de mutualisation du service sur le mois d'août.

La commune de Taden ne dispose pas d'ALSH dans sa commune au mois d'août 2021, et sollicite donc la commune de Quévert pour permettre l'accueil des enfants domiciliés dans sa commune.

Elle propose en contrepartie de mettre à disposition gracieusement à la commune de Quévert un animateur à temps complet sur le mois d'août.

Les enfants domiciliés à Taden pourraient ainsi bénéficier du tarif commune.

Cette convention serait conclue de façon pérenne avec une reconduction expresse chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties.

Sylvie MEUNIER déclare avoir été informée en commission de cette convention, mais regrette que jamais son contenu et sa rédaction n'y aient été discutés. Bien qu'étant favorable au principe d'accueil des enfants de Taden sur la période estivale elle rappelle un point de désaccord depuis le début au niveau financier notamment sur le tarif des repas. En effet le tarif commune est appliqué aux familles de Taden. Le coût de journée de ce tarif comprend un prix de repas de 2, 50 euros pour un prix de revient estimé à 9,10€ (montant donné au CM du 17 février 2021). Elle souhaite que la différence entre le coût réel et le tarif appliqué aux familles de Taden soit supporté par la commune de Taden et non celle de Quévert.

Sylvie LESNÉ répond qu'au-delà des tarifs appliqués aux autres communes, c'est pour elle la qualité du service assuré et l'accueil proposé aux familles qui compte avant tout.

Brigitte JUGUE-FOURNET indique avoir calculé un reste à charge d'environ 1000 € pour la commune de Quévert du fait de l'accueil des enfants de Taden sur le mois d'août. Dans ces conditions, elle ne comprend pas la reconduction expresse chaque année qui est proposée.

Anne CHARRÉ explique avoir un désaccord plus large depuis la création de l'ALSH sur la façon de mutualiser. Elle considère que la mutualisation ne signifie pas que la commune de Quévert doive finalement supporter la charge pour les autres communes ; on incite les communes à venir et c'est très bien, mais ces communes doivent financer en retour. Elle rappelle également sa demande de budget annexe.

M. le Maire rappelle que l'ALSH municipal a été créé après le désengagement d'« A l'Abord'âges », et parce qu'il fallait alors répondre à un besoin.

La commune se donne 3 ans pour dimensionner le service et pérenniser les accords avec les autres communes. Le choix qui a été fait est de privilégier la continuité et la qualité de service que l'on apporte à la population.

Il est vrai qu'un système de places réservées, choix qui a été fait dans la convention avec Trélivan, semble le plus pertinent. Les négociations et les pistes de mutualisation à trouver avec chaque commune ne peuvent cependant être les mêmes, chaque historique et niveau de contrainte étant différent. Un travail d'harmonisation sera néanmoins lancé à partir de la rentrée avec d'autres communes du territoire. Sur la question du coût des repas facturés à Taden, M. le Maire indique que là aussi, le choix a été fait de s'appuyer sur un historique (coût des repas facturé à « A l'Abord'âges » 3.00 €). Il précise que quelque soit le nombre de repas, il existe une part fixe, qui correspond aux charges incompressibles (énergie, frais de personnel etc.). C'est cependant la part variable, qui correspond à l'achat des denrées alimentaires, qui est facturée.

Il demande enfin de ne pas douter de la volonté de l'équipe municipale de construire un projet pérenne, avec les communes voisines, dans une démarche de coopération renforcée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 20 POUR

5 CONTRE (Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER)

VALIDE les termes de la convention jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE DINAN POUR L'ACCUEIL A L'ALSH DE DINAN DES ENFANTS ISSUS DE L'ALSH DE QUEVERT DU 23 AU 27 AOÛT 2021

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La Ville de Quévert ne dispose pas de locaux disponibles dans sa commune pour héberger son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour la période allant du 23 au 27 août 2021. La Ville de Dinan a ainsi été sollicitée pour accueillir dans l'une de ses structures les enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert.

Les modalités d'organisation proposées sont les suivantes :

- Les enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert seront accueillis au Manoir des Réhories situé à Dinan.
- Les inscriptions de ces enfants seront assurées par la Ville de Quévert.

- Les tarifs votés par le conseil municipal de Quévert restent applicables.
- La facturation des enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert sera assurée par la Ville de Quévert, selon une liste de présence établie par la Ville de Dinan et communiquée à la Ville de Quévert à la fin du mois. La Ville de Quévert encaissera donc les recettes correspondantes.
- La Ville de Quévert s'engage à mettre à disposition gracieusement à la Ville de Dinan 7 agents de la collectivité à temps complet durant cette période de 5 jours.
- La Ville de Dinan facturera à la Ville de Quévert le nombre de repas par enfant inscrit. Le prix du repas est fixé à **3,00 €**.

Anne Charré souligne le fait que Dinan demande, à juste titre, à Quévert de financer la part communale des repas distribués, ce que Quévert ne pratique pas avec les autres communes avec laquelle elle conventionne. Elle trouve cette convention inspirante.

M. le Maire souligne que cette convention a été préparée par les services de Quévert, en lien avec les élus, et proposée à la Ville de Dinan. Il ajoute que l'essentiel est que l'on instaure du dialogue avec les communes, même si les modèles sont différents.

Il précise que les débats sur ces conventions sont forts à Quévert, aussi parce qu'ils sont présentés, par choix, en conseil municipal. D'autres communes font le choix de les signer sans les soumettre au vote, considérant qu'il s'agit d'un sujet annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 4 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES POUR LES RESIDENCES FALIDOR, LE GRAND CLOS ET LA RESIDENCE DES ROSIERS

Rapporteur : Michel ROLLAND

Considérant les projets de permis d'aménager et de construire à venir,

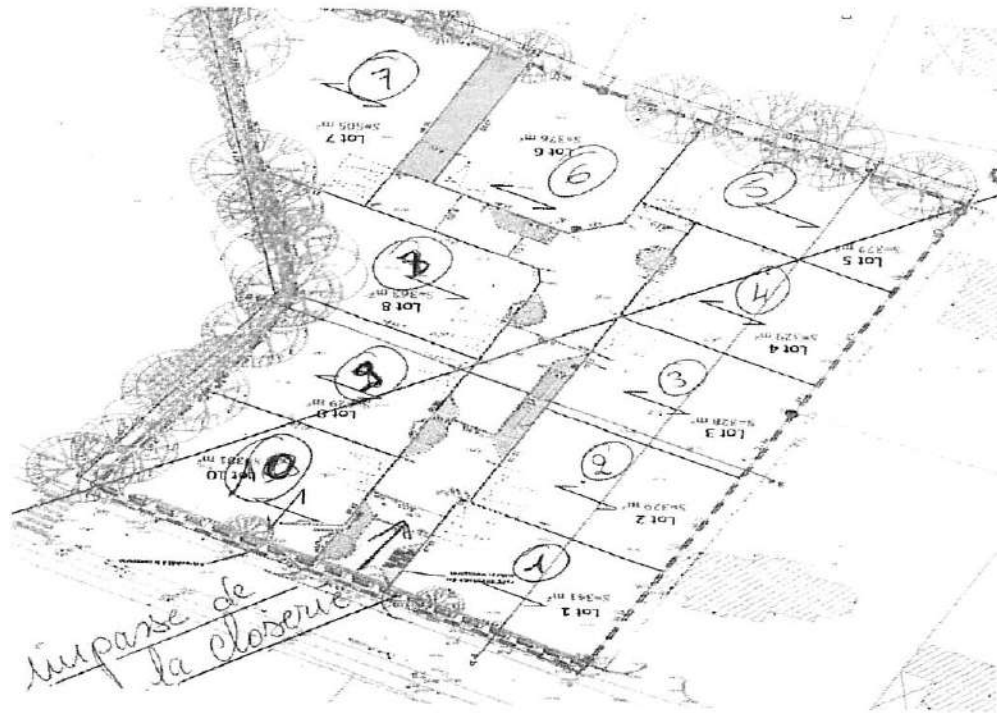
Considérant l'arrivée de la fibre qui impose la numérotation et l'adressage des lieux-dits sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, à savoir : éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Il vous est proposé de retenir des noms suivants :

1) Projet le Grand Clos

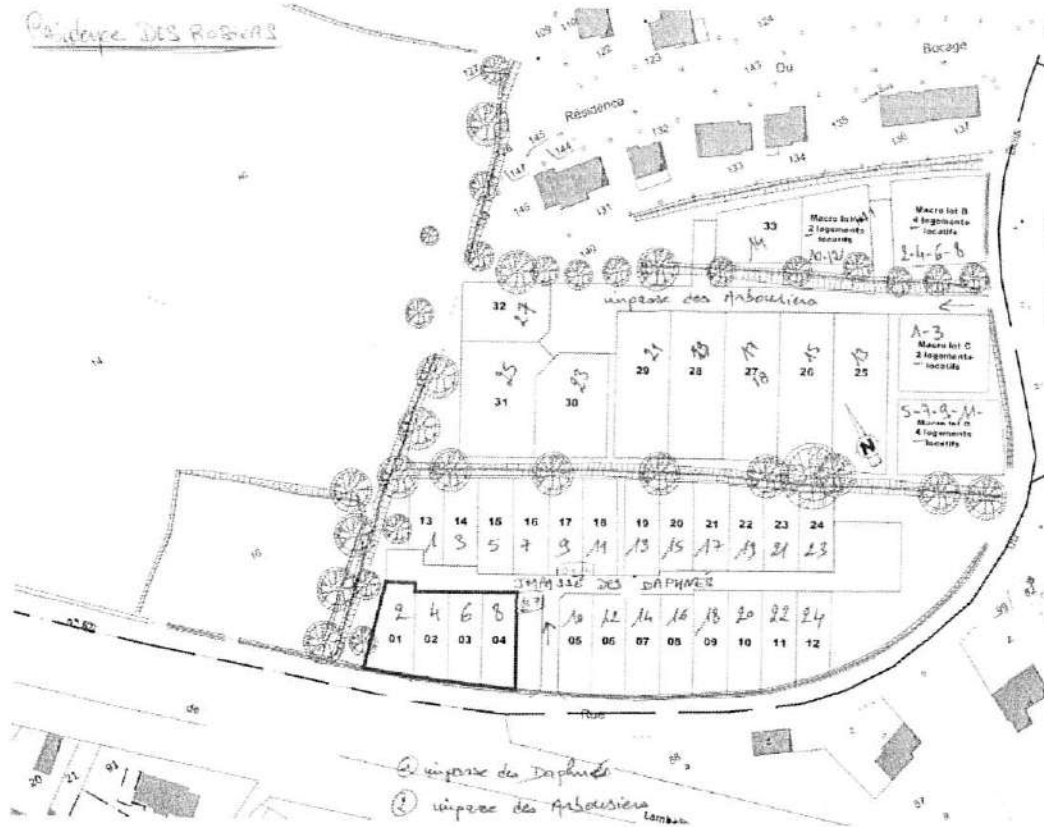
-IMPASSE DE LA CLOSERIE : numéros de 1 à 10 :



Sylvie MEUNIER demande pourquoi on ne retrouve pas d'un côté les n° pairs, de l'autre les n° impairs. Michel ROLLAND et Francis ADNOT répondent qu'il était plus simple de proposer une numérotation à suivre vu la configuration des lieux.

2) RESIDENCE DES ROSIERS :

- IMPASSE DES DAPHNES : numéros de 1 à 24 :
- IMPASSE DES ARBOUSIERS : numéros 1 à 27 :



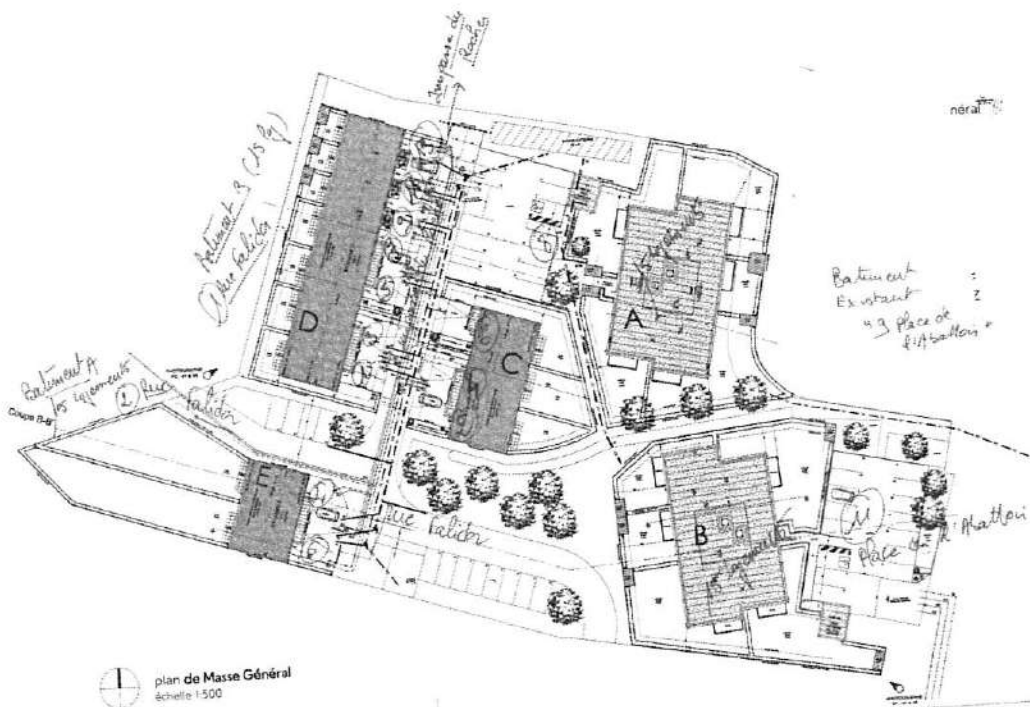
Antoine DEGUEN demande pourquoi l'on passe de 18 à 24 logements, l'OAP n'étant donc pas respectée. Anne CHARRÉ répond que la densité annoncée dans l'OAP est un minimum, mais que le nombre de logements peut tout à fait être augmenté.

M. le Maire explique que l'on observe une difficulté pour les ménages à se loger dans la commune, l'offre, locative notamment, étant particulièrement tendue.

Le bailleur La Rance a proposé une solution pour étendre l'offre de logements locatifs. Mais pour que le modèle fonctionne, il fallait effectivement augmenter le nombre de logements.

3) RESIDENCE FALIDOR :

- Rue Falidor : numéros 1 à 6
- Impasse du Rocher : numéros 1 à 8 et 10/12/14
- Place de l'Abattoir : numéro : 11



Il est demandé que la numérotation de l'impasse du Rocher soit modifiée, afin de retrouver une numérotation impaire sur la gauche et paire sur la droite ; Cette proposition est validée ; la numérotation est donc ainsi modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
NOMME les rues comme présentées ci-dessus.
NUMÉROTE les lots de la façon ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 20 000€ HT

| | | | |
|------------|----------|--------------------------|-----------|
| 27/05/2021 | 2021-006 | acquisition d'un abribus | 6 228€ HT |
|------------|----------|--------------------------|-----------|

- Pour l'exercice du droit de préemption :

| N° de dossier | Date de dépôt | Date de décision | Décision | Demandeur | Adresse du terrain |
|---------------------|---------------|------------------|-------------------|---|---|
| IA 022 259 21 C0034 | 14/05/2021 | 10/06/2021 | Pas d'acquisition | SELARL Anne-Sophie GROUSSARD | 50 Rue de la Bézardais 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0035 | 27/05/2021 | 10/06/2021 | Pas d'acquisition | Agnès LE GALL Florian LEMOINE notaires associés | 31 rue Auguste Pavie 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0036 | 01/06/2021 | 10/06/2021 | Pas d'acquisition | 170 NOTAIRES | 16 Résidence Le Clos de la Fontaine 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0037 | 02/06/2021 | | | 1270 NOTAIRES | 9 rue des trois Frères L'Hermitte 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0038 | 07/06/2021 | | | 1270 NOTAIRES | 11 Résidence de La Pommeraie 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0039 | 08/06/2021 | | | TESTARD Malo | 16 RUE AUGUSTIN LEGUEN 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0040 | 09/06/2021 | | | Agnès LE GALL Florian LEMOINE notaires associés | 2 allée des Hirondelles 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0041 | 21/06/2021 | | | SCP BODIN BERTEL RABRAIS | 9 PLACE de L'ABATTOIR 22100 Quevert |
| IA 022 259 21 C0042 | 24/06/2021 | | | Maître Bénédicte BODIN BERTEL | 9 Place de L'Abattoir 22100 Quevert |

Questions diverses :

-Extension du tracé de la navette scolaire à compter de la rentrée de septembre, avec la création d'un deuxième ramassage scolaire au niveau de l'arrêt « Violette » du Dinamo.

-la Ville de Quévert vient d'obtenir le label Terre de jeux 2024, dont le but est de promouvoir le sport dans la vie de tous les Français à l'occasion de l'accueil des jeux Olympiques 2024. Ce label est l'occasion pour Quévert de mettre en avant le travail mené par les associations sportives et l'ensemble des bénévoles. L'inauguration du complexe sportif, prévue le 16 octobre prochain, s'inscrira pleinement dans l'esprit du label.

-Calendrier des manifestations à venir :

Dimanche 11 juillet : Joutes nautiques avec la présence d'un équipage Emmaüs-Ville de Quévert

Dimanche 11 juillet 18h30 dans la cour de l'école : spectacle d'acrobatie dans le cadre de la programmation Renc'arts sous les remparts

Mercredi 14 juillet : cérémonie patriotique suivie d'une après-midi de cohésion : des animations seront proposées par les associations de la commune autour du complexe sportif

Samedi 17 juillet : 2 spectacles de théâtre et danse, dont un pour enfants, auront lieu dans la cour de l'école

Lundi 2 août : Commémoration Augustin le Guen à Aucaleuc

Mardi 26 août : concert de jazz dans le courtil des senteurs, dans le cadre de Jazz en place

Lundi 30 août : rencontre de convivialité entre les élus et les agents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,

Olivier FOUCRAS

